

Août 2018

À tous les parents des élèves
de l'école des Merisiers,

**Objet : Assemblée générale des parents
de l'école des Merisiers**

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, vous êtes convoqués à l'assemblée générale des parents des élèves fréquentant l'école des Merisiers qui se tiendra le **mercredi 19 septembre 2018 à 19 h 00** au local 223 de l'école.

L'assemblée générale de parents (à ne pas confondre avec l'assemblée générale de classe) est un moment privilégié pour vous impliquer, ou tout simplement pour profiter de cette rencontre entre parents pour échanger.

Vous trouverez, au verso du présent avis de convocation, l'ordre du jour de cette assemblée générale. Sachez que votre implication et vos idées sont très importantes pour nous.

Nous espérons avoir la chance de vous rencontrer le 19 septembre prochain. La relève est essentielle, sans votre présence, il ne peut y avoir de conseil d'établissement. Six (6) réunions sont prévues dans l'année. Ces rencontres se déroulent dans un climat convivial et constructif.

Les parents désirant faire partie de l'organisme de participation de parents (OPP) seront invités à proposer leurs noms.

Nous vous demandons de **confirmer votre présence** en communiquant au secrétariat de l'école au 418-735-2115 #3600.

Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre!

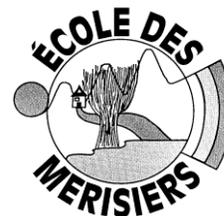
Marie-Ève Guimond

Marie-Ève Guimond
Présidente du C.E.

Hélène D'Amours

Hélène D'Amours
Directrice

PROJET D'ORDRE DU JOUR



1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'une ou d'un secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2017
5. Rapport annuel 2017-2018
6. Conseil d'établissement :
 - Composition
 - Fonctions et responsabilités
7. Procédure d'élections au conseil d'établissement
8. Élections des parents au conseil d'établissement, 2 postes à combler
9. Nomination d'une ou d'un substitut au conseil d'établissement
10. Nomination d'une ou d'un représentant au comité de parents
11. Nomination d'une ou d'un substitut au comité de parents
12. Formation de l'organisme de participation des parents (OPP)
13. Clôture de l'assemblée